

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions
impression 2020-2023



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

PREAMBULE

ARTICLE 1 : Objet du marché et dispositions générales

ARTICLE 2 : Nature et consistance des lots

ARTICLE 3 : Documents contractuels

ARTICLE 4 : Obligations du titulaire

ARTICLE 5 : Assurance.

ARTICLE 6 : Maintenance des matériels

ARTICLE 7 : Détermination du prix

ARTICLE 8 : Modalités de facturation

ARTICLE 9 : Pénalités et résiliation

ARTICLE 10 : Cautionnement, avance facultative, acompte

ARTICLE 11 : Sous-traitance

ARTICLE 12 : Conditions de production

ARTICLE 13 : Règlement des litiges

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

PREAMBULE

Le marché présenté concerne le Lycée Catherine et Raymond Janot. Le marché est passé en globalisant les besoins bien que ceux-ci diffèrent sur certains aspects. Le marché porte sur la location d'appareils d'impression à implanter dans divers bâtiments du lycée. Ces appareils devront faire l'objet d'une gestion de parc centralisée avec quota via le logiciel **PaperCut** pour **3500** utilisateurs en impression. Le nombre d'appareil à fournir est de **78** soit

- **48 multifonctions (type1) A4 laser scanner noir et blanc réseau** avec scanner (scanner impérativement blocable pour empêcher la photocopie directe via le scanner) le scanner devant s'effectuer uniquement sur clé USB via un port adéquat sur l'appareil, l'appareil doit également permettre d'interdire l'impression directe via un support USB ; la capacité minimale des appareils devra être de 10 000 copies annuelles pour un débit minimum de 30 pages par minute,
- **8 multifonctions (type 2) , A3 Laser scanner noir et blanc réseau** la capacité minimale des appareils devra être de 20 000 à copies annuelles pour un débit minimum de 30 pages par minute,
- **12 multifonctions (type 3) , A3 Laser scanner couleur réseau** la capacité minimale des appareils devra être de 20 000 copies annuelles pour un débit minimum de 20 pages par minute
- **5 multifonctions (type 4) A4 Laser scanner couleur réseau**, la capacité minimale des appareils devra être de 20 000 copies annuelles pour un débit minimum de 20 pages par minute, et maximum
- **4 scanners à plat (type 5) grande capacité recto/verso 45 pages par minutes recto et obligatoirement scan vers fichier réseau**
- **1 imprimante grand format traceur A0, (type 6) avec grand choix de support d'impression et compatible autocad** la capacité minimale des appareils devra être de 2 000 copies annuelles pour un débit minimum de 15 pages par minute.

Les appareils à l'usage du lycée sont destinés à être installés sur un seul site de 11 hectares comportant 15 bâtiments reliés en réseau mais physiquement disjoints.

Ces données liminaires sont destinées à préciser aux candidats quelques particularités du présent marché qui peuvent influencer sur les offres et à prévenir d'éventuels malentendus dans l'interprétation des clauses.

ARTICLE 1 : Objet du marché et dispositions générales

1.1 Etablissement qui passe le marché :

Lycée Catherine et Raymond Janot Sens (89100)

1.2 Personne responsable du marché :

M. Amand RIQUIER, proviseur.

1.3 Objet du marché :

Location et maintenance de matériel d'impression noir et blanc et couleur avec solution de gestion d'impression. Cette prestation comprend d'une part la location des matériels et d'autre part la facturation d'un coût copies pour la maintenance et la fourniture des consommables à l'exclusion du papier.

1.4 Type de marché :

La présente consultation est un **appel d'offre**

1.5 Jugement des offres :

Le jugement s'effectuera au mieux disant.

Les critères de sélection seront par ordre décroissant d'importance :

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

- Valeur technique des matériels. Cette valeur technique s'appréciera particulièrement à l'étude des documents d'information fournis par le candidat et le soin qu'il mettra à renseigner l'acte d'engagement et son annexe et les références fournies pour une prestation similaire, les candidats prendront un soin particulier à décrire les potentialités et les options possibles sur les 4 appareils à usage très intensifs (95 ppm et 75 ppm) implantés au sein du bâtiment reprographie : 40%
- Prix : 35%
- Qualité de la prestation de maintenance détaillée les moyens humains mis en œuvre les délais d'intervention et en particulier fournir un planning de déploiement très précis (annexe acte engagement) pour finalisation le 26 août 2020 obligatoirement : 25%
- l'acte d'engagement devra être obligatoirement rempli en format excel y compris son annexe modalités de déploiement faute de quoi le candidat sera éliminé

1.6 Durée du marché :

La durée du marché est de 36 mois ferme plus deux fois 12 mois optionnels à compter de la date de mise en service pour un total maximum de 60 mois

1.7 calendrier :

Date de publication de l'avis de mise en concurrence 9 avril 2020

Date limite de remise des offres mardi 26 mai 2020 à 12h00

Date limite de mise en service mardi 26 août 2020

ARTICLE 2 : Nature et consistance des lots

2.1 Nature des Lots

Le présent marché est composé d'un seul lot composé de plusieurs appareils à implanter dans divers bâtiments du lycée selon description ci-dessous :

2.1.1 CARACTERISTIQUES COMMUNES AUX DIFFERENTS APPAREILS

CARACTERISTIQUES COMMUNES SYSTÈME	DESCRIPTION
Mémoire	2.048 MB à 4050MB
Mémoire disque dur DD	320 Go – 250 Go (utilisables par le système minimum)
CARACTERISTIQUES COMMUNES IMPRESSION	
Processeur	1,2 GHz minimum
Langages	PCL6 (XL 3.0), PCL5e, PostScript 3 (CPSI 3016), XPS
Polices d'imprimante	80x PCL Latin, 137x PostScript 3 Emulation Latin
Fonctions d'impression	Impression directe de fichiers PCL, PS, TIFF, XPS, PDF, PDF chiffrés et OOXML (DOCX, XLSX, PPTX), mixmedia et mixplex, programmation de travaux, superposition, filigrane, impression d'une copie carbone Impression Mobile(iOS), (Android), Google Cloud Print)
CARACTERISTIQUES COMMUNES SCAN	
Modes de scan	Scan-to-E-Mail (Scan-to-Me) Scan-to-SMB (Scan-to-Home) Scan-to-FTP Scan-to-Box Scan-to-USB Scan-to-WebDAV Scan-to-DPWS
Formats	JPEG, TIFF, PDF, Compact PDF, XPS, Compact XPS, PDF/A 1a et 1b, PDF/DOCX/XLSX rechargeable, PDF linéarisé
CARACTERISTIQUES COMMUNES COPIES	
Niveaux de gris	256 gradations
Multicopie	1 – 9.999
Taux de zoom	25 – 400 % par pas de 0,1 %, Zoom auto

**LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions
impression 2020-2023**

2-1-2 caractéristiques appareils

	type 1 , A4 Laser scanner noir et blanc réseau	type 2 , A3 Laser scanner noir et blanc réseau (batiment reprographie)	type 2 , A3 Laser scanner noir et blanc réseau (salles pédagogique)
Vitesse A4	36 ppm	75ppm	36 ppm
Vitesse A3	sans objet	37 ppm	18ppm
Vitesse R/V A4 J	36 ppm	75ppm	36 ppm
Vitesse Scan	Jusqu'à 41/19 opm	Jusqu'à 240 ipm	Jusqu'à 41/19 opm
scan recto verso en 1 passage	sans objet	sans objet	sans objet
Résolution scan.:	600 x 600 dpi	600x600 dpi minimum	600 x 600 dpi
Résolution copie	600 x 600 dpi	1800 x 600 dpi ; 1200 x 1200 dpi	600 x 600 dpi
Module de finition interne	sans objet	Agrafage 50 feuilles, sortie maximale de 500 feuilles	sans objet
Kit de perforation	sans objet	Perforations 2/4 trous, basculement automatique	sans objet
Module de finition externe	sans objet	Agrafage 50 feuilles, sortie maximale de 3 300 feuilles	sans objet
Agrafage externe + livret	sans objet	Finition agrafage 50 feuilles, finition livret de 20 feuilles, sortie maximale de 2 300 feuilles	sans objet
Format originaux	A4 A5 A6	A6 à A3	A6 à A3
grammage copie	60 à 90 G	60 à 300G	60 à 90 G
capacité magasin	500feuilles	10000minimum	500
NB COPIE MOYENNE PAR APPAREILS (estimation)	7 000	380 000	8 000
nb appareils	48	3	5

	type 3 , A3 Laser scanner couleur réseau (reprographie)	type 3 , A3 Laser scanner couleur réseau (administration)	type 3 , A3 Laser scanner couleur réseau (salle pédagogiques)	type 4 , A4 Laser scanner couleur réseau (salle pédagogiques)
Vitesse A4	95ppm	45ppm	36 ppm	36 ppm
Vitesse A3	sans objet	sans objet	18ppm	sans objet
Vitesse R/V A4 J	36 ppm	36 ppm	36 ppm	36 ppm
Vitesse Scan	Jusqu'à 240 ipm	Jusqu'à 240 ipm	Jusqu'à 41/19 opm	Jusqu'à 41/19 opm
scan recto verso en 1 passage	oui	oui	sans objet	sans objet
Résolution scan.:	600x600 dpi minimum	600 x 600 dpi	600 x 600 dpi	600 x 600 dpi
Résolution copie	1800 x 600 dpi ; 1200 x 1200 dpi	600 x 600 dpi	600 x 600 dpi	600 x 600 dpi
Module de finition interne	Agrafage 50 feuilles, sortie maximale de 500 feuilles	Agrafage 50 feuilles, sortie maximale de 500 feuilles	sans objet	sans objet
Kit de perforation	Perforations 2/4 trous, basculement automatique	sans objet	sans objet	sans objet
Module de finition externe	Agrafage 50 feuilles, sortie maximale de 3 300 feuilles	sans objet	sans objet	sans objet

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions
impression 2020-2023

Agrafage externe + livret	Finition agrafage 50 feuilles, finition livret de 20 feuilles, sortie maximale de 2 300 feuilles	sans objet	sans objet	sans objet
Format originaux	A6 à A3	A6 à A3	A6 à A3	A4 A5 A6
grammage copie	60 à 300G	60 à 160 G	60 à 90 G	60 à 90 G
capacité magasin	13500	3000	500	500
NB COPIE MOYENNE PAR APPAREILS (estimation)	1 200 000	12 000	8 000	8 000
nb appareils	1	6	5	5
	type 5 scanner à plat	type 6 traceur A0		
Type	Scanner de bureau avec chargeur	Technologie d'impression • Impression couleur à jet d'encre thermique		
Résolution optique	600 dpi	Durée d'impression 2 Mode : Rapide Normal Optimisé		
Face de numérisation	Recto/Verso/Recto verso	Dessins au trait en A1 : • 90 secondes		
scan vers fichiers réseau	obligatoire	Images couleur : • 7,9 m2/h • 3,3 m2/h • 2 m2/h		
Interface	USB 2.0 Haute vitesse	Résolution maximale • 1 200 ppp x 600 ppp		
Vitesse de numérisation NB	200 dpi 45 ppm (recto) / 90 ipm (recto verso)	Types de supports • Papiers couchés et glacés, supports techniques etc.		
Vitesse de numérisation COULEUR	300 dpi : 20 ppm (recto) / 40 ipm (recto verso)	Gestion du papier • Alimentation feuille à feuille, en rouleaux, coupe-papier automatique		
type de numérisation	(carte visite épaisseur inférieur à 0,45mm; cartes plastifiées épaisseur 0,76mm)	Formats des supports Feuilles Rouleaux		
Résolution de sortie	150 x 150 dpi, 200 x 200 dpi, 240 x 240 dpi,	Modèle 107 cm (42") : • largeur : 210 à 1 067 mm • largeur : 610, 914 et 1 067 mm		
	300 x 300 dpi, 400 x 400 dpi, 600 x 600 dpi	• longueur : 210 à 1 897 mm • longueur : jusqu'à 45,7 m		
	Couleur 200 dpi : 30 ppm (recto) / 60 ipm (recto verso)	Modèle 61 cm (24") : • largeur : 210 à 610 mm • largeur : 610 mm		
	300 dpi : 20 ppm (recto) / 40 ipm (recto verso)	• longueur : 210 à 1 897 mm • longueur : jusqu'à 45,7 m		
FONCTIONS SPÉCIALES Détection automatique de format de page, Redressement de l'image, Correction tridimensionnelle des couleurs, Suppression des couleurs (RVB), Optimisation des couleurs (RVB), Détection automatique des couleurs, Rognage des ombres, MultiFlux, Paramètres gamma réglables, Suppression des pages blanches, Mode folio, Réglage de la zone de numérisation, Séparation par lot avec feuilles blanche ou Patch code, Réduction de l'effet moiré, Suppression des parasites dus à la transparence/suppression du fond, Réglage du contraste, lissage de l'arrière-plan, Rognage des ombres, Réglage automatique de la résolution, Dégagement en cas de double alimentation, sans ouverture du scanner. Détection de double alimentation (2 feuilles superposées) par capteur ultrasons et/ou en fonction de la longueur.		Epaisseur minimum des traits • 0,0423 mm		
		Marges latérales : • 5 mm		
		Bords avant et arrière : • 17 mm		
		Mémoire RAM de 16 à 160 MO		
		Gestionnaires		
		Applications Windows (y compris AutoCAD) : • Windows (95, 98, NT® 4.0 et 2000) AutoCAD (2000 et R 13, 14)		
		Interfaces En standard : • Centronics parallèle, conforme IEEE-1284 (ECP) • USB 1.1 (Windows 98 & 2000)		

**LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions
impression 2020-2023**

2-1-2 localisation des appareils

	Bâtiment	descriptif appareil	localisation	type imprimante marché
1	11	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 11-EMMIR	type1
2	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B13 RDC GAUCHE	type1
3	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B13 RDC GAUCHE	type1
4	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B2 RDC milieu	type1
5	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B10 RDC avant salle étude	type1
6	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B12 rdc	type1
7	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B17 RDC gauche	type1
8	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B2 rdc milieu	type1
9	17	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B17 rdc gauche	type1
10	7	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B 7 RDC	type1
11	5	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	accueil	type1
12	12	Imprimante couleur A4 Laser scanner NB réseau	Salle 12-00x	type4
13	17	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	b17 bureau PA	type3
14	6	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B6 bureau du chef de cuisine	type1
15	8	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	b8-repro	type3
16	8	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	b8-repro	type2
17	8	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	b8-repro	type2
18	8	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	b8-repro	type2
19	8	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	b8-repro	type3
20	12	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	B12 SEC PROVADJ1DDFPT	type3
21	10	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	CDI	type2
22	1	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	DIRECTION	type1
23	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	POLE VIE SCOL	type1
24	1	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	INTENDANCE	type3
25	1	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	DIRECTION	type3
26	5	scanner à plat	accueil	type5
27	12	scanner à plat	pôle vie scolaire	type5
28	12	scanner à plat	pôle vie scolaire	type5
29	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-005	type1
30	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-005	type1
31	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-202	type1
32	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-206	type1
33	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-302	type1
34	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-303	type1
35	13	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 13-102	type1
36	13	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	Salle 13-005	type2
37	13	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	Salle 13-303	type2
38	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-001	type1
39	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-002	type1

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions
impression 2020-2023

40	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-106	type1
41	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-109	type1
42	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-212	type1
43	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-2SDP	type1
44	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 3-003	type1
45	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 3-013	type1
46	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 3-016	type1
47	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 3-058	type1
48	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 3-080	type1
49	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 3-102	type1
50	3	Imprimante couleur A4 Laser scanner NB réseau	Salle 3-080	type4
51	3	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	salle 3-105 CPI	type2
52	3	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	B3 magasin	type1
53	3	Imprimante Noir et blanc A3 Laser scanner NB réseau	B3 magasin	type2
54	3	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	sec DDFPT	type3
55	3	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	Salle 3-004	type3
56	3	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	Salle 3-005	type3
57	3	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	Salle 3-015	type3
58	3	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	Salle 3-105	type3
59	3	Traceur A0 des BTS CPI couleur jet d'ancre	Salle 3-105	type6
60	3	scanner à plat	B3 magasin	type5
61	2	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 2-212	type1
62	2	Imprimante couleur A4 Laser scanner NB réseau	Salle Bio-Chi	type4
63	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle des Profs	type1
64	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle CDI	type1
65	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 10-LABO	type1
66	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 10-207	type1
67	10	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 10-DEP	type1
68	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	salle 12-1x labo	type1
69	12	Imprimante COULEUR A3 Laser scanner réseau	Salle 12-002	type3
70	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 12-003	type1
71	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 12-110	type1
72	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 12-220	type1
73	12	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 12-321	type1
74	12	Imprimante couleur A4 Laser scanner NB réseau	Salle 12-221	type4
75	12	Imprimante couleur A4 Laser scanner NB réseau	Salle 12-321	type4
76	17	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 17-1LABO	type1
77	17	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 17-2LABO	type1
78	17	Imprimante A4 Noir et blanc Laser scanner réseau	Salle 17-3LABO	type1

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

: Spécifications techniques

Intégration transparente

- Compatible avec tous les environnements pc : Vista, Seven, **windows 10 (utilisation courante par le lycée)** Serveur Windows 2003 et Windows 2008 , windows 2012

Gestion centralisée via logiciel PaperCut

- La gestion des utilisateurs et des multifonctions se feront à partir d'un point central;
 - Une liaison dynamique vers l'active directory de notre domaine sera nécessaire. Cette liaison permettra à toutes les imprimantes de connaître automatiquement le nom, le login, le mot de passe, l'adresse eMail et le home Folder de chaque utilisateur;
 - L'activité de tous les utilisateurs pourra être vérifiée pour toutes les fonctions des copieurs (impressions, copies, scan, couleur, noir et blanc, recto verso etc.);
 - Toutes ces informations seront stockées dans une base de données;
 - Le système pourra générer des rapports sur base de ces chiffres.
 - Le logiciel de comptage doit, pour établir ses rapports, uniquement tenir compte des pages réellement imprimées et ne doit pas partir du nombre de pages qui quittent le serveur (fichier spool).
 - Le fournisseur devra proposer un software **unique** d'accounting permettant de réaliser l'ensemble des demandes.
- Le Lycée se réserve le droit de rejeter toute proposition mettant en œuvre des softwares multiples à un même constructeur ou développeur.

Authentification des utilisateurs:

Les utilisateurs doivent être authentifiés sur les imprimantes par Papercut :

- Via son login/mot de passe active directory.
 - Aucun envoi ne pourra être effectué sans que l'identification de l'utilisateur et l'authenticité de celui-ci ne soit lié à cet envoi
 - Via un code alphanumérique (de préférence) ou un badge sans contact, un badge avec contact, ou tout autre système
- Impression roaming
- Le système doit permettre la redirection de l'impression des documents sur une machine adéquate, en laissant le choix à l'utilisateur en fonction de l'économie réalisée, c'est-à-dire par exemple rediriger les gros volumes d'impressions sur les machines prévues à cet effet.
 - Possibilité de donner à un utilisateur l'accès à la file d'impression d'un ou plusieurs autres utilisateurs (cas des secrétaires par exemple).
 - L'utilisateur a la possibilité d'imprimer des documents sans les éliminer du fichier spool sur le serveur.

Scan to email

- Chaque email envoyé à partir d'un multifonction devra comporter l'adresse mail de l'expéditeur ainsi qu'une trace de cette email dans le mail box de celui-ci.

Rapport

- Le logiciel doit être capable de générer automatiquement sur base calendrier divers rapports détaillés sur l'activité en impression, en copie et en scan des utilisateurs ou groupe d'utilisateurs sous format PDF ou XLS.

Dans le cadre de la connexion au réseau informatique de l'ensemble du parc des Photocopieurs et périphériques, il est nécessaire que la proposition permette de comptabiliser et de gérer des comptes **pour 3500 utilisateurs** avec maximum autorisé. Cette solution doit être compatible avec le décompte d'impressions effectuées sur d'autres supports (imprimantes) ou de décompter les impressions effectuées au moyen d'un accès carte

L'environnement réseau du matériel est le suivant :

-Le câblage informatique existant est disparate et recouvre 3 catégories 5 ;5E et 6 -Les points d'accès informatique sont en RJ 45

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

-Le réseau est en étoile de type Ethernet 100 base T sous protocole TCP/IP avec gestion des accès des compte via prise en charge d'Active Directory (nom d'utilisateur + mot de passe + E-Mail + SMB)
-concernant les appareils couleurs chaque demande d'impression devra faire l'objet d'une demande de confirmation à l'utilisateur avant lancement effectif de l'impression par défaut l'impression noir et blanc sera toujours proposée

Il est demandé aux candidats de présenter obligatoirement une proposition pour cette option.

Chaque concurrent doit présenter une proposition entièrement conforme au présent cahier des charges

Les données en volume ne constituent qu'une indication permettant de rédiger l'offre mais ne sont en aucun cas des éléments contractuels. Globalement le volume annuel réalisé sur l'ensemble du parc se situe entre 2 500 000 et 3 000 000 copies par année scolaire du 1^{er} septembre au 31 aout.

ARTICLE 3 : Documents contractuels

Le présent marché est régi par les documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissant :

L'acte d'engagement obligatoirement rempli y compris son annexe daté et signé,

Le présent CCP à parapher, viser et accepter sans modification,

ARTICLE 4 : Obligations du titulaires

4-1 livraison

Les matériels neufs seront livrés franco de port et d'emballage.

Le titulaire fournit avec chaque matériel, sans supplément de prix, une notice et une documentation en **langue française** donnant la composition et les caractéristiques du matériel ainsi que leurs procédures courantes d'utilisation. La documentation prévue doit être fournie au plus tard à la livraison du matériel.

Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

La livraison doit être effectuée par le titulaire aux heures d'ouverture du Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens

A l'issue du marché le titulaire procédera au retrait des matériels à ces frais.

Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire. Celui-ci est par ailleurs responsable des opérations de cautionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage.

4-2 Aménagement des locaux :

Il incombe au Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens d'aménager à ses frais les locaux destinés à l'installation des matériels et le cas échéant à sa maintenance, selon les conditions d'environnement nécessaires qui lui auront été communiquées, à sa demande, par le titulaire.

4-3 Installation et mise en ordre de marche

La livraison, l'installation, la mise en place et la configuration des matériels sur les différents lieux d'utilisation, ainsi que leur enlèvement restent à la charge du titulaire sans supplément de prix

Le titulaire dispose de cinq jours à compter de la date de livraison pour effectuer la mise en ordre de marche.

Le Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens n'assurera la prise en charge d'aucun frais supplémentaires pour les appareils mis à sa disposition, à l'exception de ceux liés à des dégradations évidentes causées par les utilisateurs.

Les prestations prévues par le présent marché comprennent la formation sans coût supplémentaire des personnes utilisatrices des matériels mis à leur disposition.

Les candidats peuvent proposer du matériel neuf, ou remis à neuf, les propositions devront obligatoirement préciser si le matériel est neuf, ou reconditionné. De même, le marché ne portant pas sur de l'acquisition, les titulaires pourront en cours de marché remplacer une machine par une autre de caractéristiques au moins équivalentes en cas de nécessité. Cette possibilité devra être précisée dans l'offre et n'est pas susceptible d'être facturée ou d'entraîner un coût de location ou de copie augmenté.

A l'inverse, un candidat ne pourra pas se prévaloir de la durée du marché et de l'usure de son matériel pour mettre fin au marché autrement qu'à ses dépens (article 9-3). De même, le maintien d'un matériel usé avant la fin du marché et présentant des pannes régulières exposera le titulaire du marché à toutes les clauses de pénalité prévues.

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

ARTICLE 5 : Assurance.

Dans un délai de 10 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit justifier d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou dommage causé par l'exécution des prestations au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie. Il indiquera en outre explicitement dans son offre s'il prend à sa charge l'assurance multirisque du matériel mis à disposition.

ARTICLE 6 : Maintenance des matériels

Le titulaire assurera la maintenance de l'ensemble des imprimantes du présent marché.

6-1 coût de maintenance

-la fourniture de tous les consommables et des pièces détachées:

le titulaire du marché assurera la fourniture de l'ensemble des consommables nécessaire au bon fonctionnement des équipements (toners, tambour, patins, pignons, lampes, filtres...) à l'exclusion du papier et des supports spéciaux.

-Livraison du toner : le titulaire s'assurera par relevé à distance du niveau des toners des appareils fournis et préviendra un correspondant nommément désigné au sein du lycée Catherine et Raymond Janot de la nécessité changer les toners ; le titulaire s'assurera que le lycée Catherine et Raymond Janot dispose d'un stock de toner suffisant pour un changement sans délai des cartouches de toner vides ; le titulaire assurera la récupération des cartouches de toner usagées selon un calendrier à annexer au présent marché,

-la maintenance et entretien : le titulaire s'engage à procéder à la maintenance complète des appareils, c'est-à-dire à procéder à des visites systématiques de chaque machine au moins une fois par trimestre afin de procéder au nettoyage, au graissage, au réglage des appareils et à la vérification des équipements. Il s'engage à prévenir le Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens de son passage au plus tard **72h** au préalable.

Le titulaire s'engage également à procéder à l'entretien desdits appareils, c'est-à-dire à effectuer des interventions de dépannage sur courriel envoyé par le Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens, et ce impérativement dans les délais fixés à l'article **6.3** du présent titre.

- les déplacements et les réparations : la maintenance comprend le déplacement du technicien sur site, main-d'oeuvre, dépannage, remplacement des pièces si nécessaire. Toutes les interventions sont effectuées dans les locaux où les appareils sont implantés, les jours ouvrés et pendant les heures normales de travail. S'il n'est pas possible d'effectuer sur place les modifications ou réparations de l'équipement, le Lycée ne s'opposera pas à ce que le technicien effectue ces modifications ou réparations dans ses propres ateliers. Le déplacement de l'appareil n'entraînera aucune facturation supplémentaire. Le titulaire s'engage alors à fournir gratuitement au Lycée un appareil de remplacement ayant des caractéristiques analogues à celles de la machine remplacée, durant le temps de l'immobilisation.

- les échanges de pièces et les modifications du matériel : au cours des interventions de maintenance et d'entretien, il sera procédé à l'échange de toutes pièces pouvant perturber le bon fonctionnement du matériel. En cas de nécessité de changement des pièces détachées dues à un dommage imputable au Lycée Catherine et Raymond Janot (ciseau, bague, agrafe, trombone,...), il sera facturé uniquement le prix de la pièce à remplacer.

6.2 Limites de prestations

Le titulaire ne pourra être tenu responsable du mauvais fonctionnement du matériel dans les cas suivants :

- dommages consécutifs à l'installation électrique, la qualité du courant fourni
- dégâts causés par le feu, l'eau, les chocs ou accidents causés sur place ;
- dommages survenus au matériel par suite de détériorations accidentelles ou volontaires.

Le titulaire pourra facturer en supplément du prix du marché le coût des réparations nécessitées par les cas cités ci-dessus, après acceptation par le Lycée d'un devis détaillé précisant :

- la cause exacte du dommage,
- le prix de la main d'oeuvre,
- le prix des pièces détachées nécessaires à la réparation.

6.3 Délais d'intervention

Sauf en cas de maintenance préventive, le titulaire interviendra à la suite de l'envoi d'un courriel par le Lycée Catherine et Raymond Janot, le titulaire s'engage à garantir les délais suivants :

-Intervention sur site en cas de panne, dans la journée, avant seize heures si la demande est faite avant midi, le lendemain matin ouvrable avant 12H si la demande est faite après midi.

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

L'intervention de réparation doit être effectuée durant les heures d'ouverture du Lycée.

6.4 Carnet d'entretien

Le titulaire s'engage à tenir un registre de maintenance pour chaque appareil sous forme « dématérialisé » qui sera adressé par courriel à l'adresse gest.0891200w@ac-dijon.fr entre le 1^{er} et le 15 du mois suivant la fin du trimestre. Ce registre devra mentionner :

- modèle de machine, numéro de matricule de la machine et date de mise en service
- les dates d'intervention des visites préventives
- les dates d'interventions en cas de dysfonctionnement de la machine
- les changements de pièce effectués

En tout état de cause, le personnel du Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens n'a pas vocation à effectuer d'autres interventions que celles clairement établies comme relevant de la compétence d'une personne ordinaire : retrait de papier après bourrage, changement de cartouche de toner...

Il est absolument exclu que des dépannages puissent être réalisés par des personnels du Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens,

ARTICLE 7 : Détermination du prix

7-1 Monnaie de référence

Les offres seront obligatoirement présentées en **euros** et en ses sous multiples.

7.2 Etablissement du prix

Le prix copies prendra en compte les éléments suivants :

- Maintenance : main d'œuvre, déplacements, pièces détachées pour la totalité des interventions prévues dans le forfait ;
- Coût des consommables à la seule exception du papier et des transparents.

Les offres concernant le prix copies seront présentées sous la forme suivante :

Prix en euros jusqu'au centième pour mille copies.

Les factures seront établies en utilisant le nombre exact de copies relevées multiplié par le prix copies et divisé par mille.

Les offres concernant la location seront présentées sous la forme suivante :

Prix en euros par trimestre civil.

7-3 Variation du prix

Le prix de la location des matériels et le prix copies seront fermes pour les trente six premiers mois d'exécution de la prestation. Ces prix seront ajustables une seule fois au trentième sixième mois dans la limite des variations de l'index du coût de la main d'œuvre des « Industries mécaniques et électrique » selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times \frac{IME 1}{IME 0}$$

Dans laquelle :

P0 est le prix au mois de la notification de marché

P1 est le prix ajusté

IME 0 est l'indice au mois de la notification de marché

IME 1 est l'indice au dix huitième mois qui suit la notification de marché

7.4 Exclusion

Les systèmes de forfaits prenant comme base un nombre de copies déterminé pour une période fixe, quelles que soient leurs durées ou leurs possibilités de report, modulation, ajustement ou dépassement sans frais supplémentaires sont exclus.

La seule base de calcul doit être le nombre de copies réellement effectuées en globalisant le nombre de copies sur l'ensemble des appareils référencés au présent marché.

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions impression 2020-2023

ARTICLE 8 : Modalités de facturation

La facturation sera faite mensuellement **après service fait**, il ne sera consenti aucun paiement d'avance. La facturation sera fondée exclusivement sur un relevé à distance (dont la fiabilité technique sera assurée par le titulaire) annexé à la facture et distinguant chaque appareil figurant au présent marché ;

Les factures seront adressées de façon dématérialisées uniquement via chorus pro. Chaque facture devra comporter :

- Les noms et adresse du créancier,
- Le numéro de son compte bancaire ou postal,
- La prestation effectuée,
- La référence du marché « marché multifonctions impression », (date de début du marché) »,
- Le montant hors TVA établi à partir du prix de base des prestations effectuées dans le respect de l'article 7-2 de ce document,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total TTC,
- La date.

En même temps que la facture sera transmis au lycée un document au format excel récapitulant le nombre de copies facturées par appareils en distinguant le cas échéant les copies couleurs des copies noir et blanc à l'adresse mail suivante : gest.0891200w@ac-dijon.fr en l'absence de transmission de ce document le lycée se réserve le droit d'appliquer les pénalités afférentes prévues à cet effet

Le paiement s'effectuera à 30 jours à réception de facture

Les copies facturées correspondent au volume des copies effectivement réalisées pendant le trimestre concerné,

Les mois sont ceux de l'année civile. Le marché venant à débiter à une autre date, le titulaire aura le choix d'établir une première facture sur septembre uniquement ou sur la période de septembre à décembre de façon à recaler les échéances sur les mois civils. **En aucun cas**, il ne sera procédé à un glissement des périodes pour calculer les trimestres à partir de la date du marché.

En cas de sous-traitance de la prestation de location à un organisme financier, le titulaire fera son affaire d'imposer à celui-ci les obligations précisées à l'article 8.

Les factures ne répondant pas strictement à ces obligations seront retournées aux émetteurs pour être rectifiées sans que les délais de paiement réglementaires ne soient entamés.

ARTICLE 9 : Pénalités et résiliation

9-1 Pénalités de retard délai dépannage

En cas de dépassements des délais de dépannage des matériels définis à l'article 6, une pénalité sera appliquée :
-15€TTC par demi-journée de retard constatée

9-2 Pénalités de retard non transmission carnet entretien

En cas de non transmission du carnet d'entretien dématérialisé prévu à l'article 6-4, une pénalité sera appliquée
-15€TTC par semaine de retard constatée

9-3 Pénalités pour indisponibilité

En cas d'indisponibilité du matériel supérieure ou égale à 4 journées cumulées sur une période d'un trimestre, une pénalité sera appliquée selon la formule suivante par demi-journée d'indisponibilité :
-20€TTC par demi-journée de retard constatée

9-4 Pénalités pour non transmission du récapitulatif de consommation prévu à l'article 8

-15€TTC par semaine de retard après la date de facturation

9-5 Pénalités pour non-respect du délai de déploiement des matériels et en particulier non-respect des engagements figurant à l'annexe de l'acte d'engagement

-1500TTC par jour de retard au-delà du 26 août 2019 résiliation du marché sans indemnités si dépassement du délai du 3 septembre 2020.

LYCEE CATHERINE ET RAYMOND JANOT (SENS) marché multifonctions

impression 2020-2023

Dans les quatre cas, le Lycée Catherine et Raymond Janot de Sens établira retard ou indisponibilité par simple constat notifié au titulaire par tout moyen écrit permettant de donner date certaine au constat : lettre recommandée avec avis de réception ou message électronique. Les deux types de pénalités sont cumulables. Elles sont déduites des factures établies directement par le titulaire ou défalquées par l'établissement le cas échéant.

9-5Résiliation

La résiliation aux torts du titulaire peut être prononcée lorsque le titulaire a contrevenu aux dispositions du présent cahier des charges, notamment en cas de retards d'intervention (dépassement systématique des délais fixés à l'article 6) ou de mise à disposition de matériels défectueux.

Article 10 – Cautionnement, avance facultative, acompte

Le titulaire du présent marché est exempté de cautionnement.

Il n'est pas versé d'avance facultative.

Il n'est pas versé d'acomptes.

ARTICLE 11– Sous-traitance

La sous-traitance est exclue pour la prestation de maintenance. Elle est possible pour la prestation de location sous conditions.

En tout état de cause, la sous-traitance ne dispense pas le titulaire de ses obligations et ne saurait imposer à la personne publique des contraintes supplémentaires. Par ailleurs, le titulaire demeure le seul et unique interlocuteur.

Il n'y a pas de relation contractuelle entre Lycée Catherine et Raymond Janot et le sous-traitant. En conséquence, il ne saurait être imposé au Lycée Catherine et Raymond Janot la signature préalable ou ultérieure d'un contrat avec un organisme de financement. Ce dernier est supposé adhérer au présent cahier des charges.

Il est rappelé que le titulaire doit faire son affaire d'imposer au sous-traitant les conditions financières de paiement à terme échu trimestriel et de présentation des factures selon les termes de l'article 8. A défaut et en cas d'impossibilité après négociations d'obtenir du sous-traitant qu'il remplisse les conditions prévues, la résiliation pourra être prononcée aux torts du titulaire.

Article 12 – Conditions de production

La personne publique, participant au service public d'enseignement, demandera au titulaire de s'assurer que l'ensemble des composants intégrés au matériel fourni réponde à des conditions de production socialement satisfaisantes et en particulier qu'il n'est fait à aucun stade de fabrication emploi d'une main-d'œuvre enfantine dans des conditions contraires aux conventions internationalement reconnues. Tout document permettant d'attester la réalité de ces conditions pourra utilement être joint à l'offre.

ARTICLE 13 – Règlement des litiges

Tout litige afférent au présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de la circonscription de Sens (89100)

Lu et approuvé le représentant du titulaire

Le représentant du lycée, le proviseur

DATE :

DATE :

NOM DE LA SOCIETE :

NOM DU REPRESENTANT :

RIQUIER Amand

SIGNATURE